

M. King expose sa politique étrangère

Le rôle des "forces supérieures" pour la sauvegarde de la paix future — La Société des Nations, ses erreurs — Le prestige actuel du Commonwealth britannique. L'attitude du Canada envers l'Union panaméricaine

Par Léopold RICHER

Ottawa, Ont., 5. — M. Mackenzie King a fait hier à la Chambre des Communes un exposé général de la politique extérieure du gouvernement canadien. Il a parlé du futur organisme mondial dont la fonction consistera à assurer la paix collective, du rôle que les grandes puissances et les pays de moindre importance seront appelés à jouer dans cet organisme mondial, de nos relations avec les pays du Commonwealth, de la récente conférence des premiers ministres des Dominions et de l'Union panaméricaine. A vrai dire, M. Mackenzie King n'a rien déclaré de bien neuf. Prudent et circonspect, il est demeuré dans les généralités de tout repos. Il serait surprenant toutefois que la politique extérieure du gouvernement King satisfasse les autonomistes.

Nous rapportons les principaux passages du long discours du premier ministre:

Je disais en cette Chambre au mois de janvier dernier qu'il est vraiment incontestable que, pour

peut plus bénévole, amène et complaisant, a été à même de se rendre compte que deux fois sur trois, même en temps de grève, qu'il a offert à quelques piétons, hommes ou femmes, de monter dans sa voiture, son invitation a été accueillie, si l'on peut dire, par une fin de non-recevoir. Cet homme obligeant est d'avis que piétons et piétonnes qui ne demandent pas mieux que de se faire véhiculer, devraient ne pas hésiter, même s'il n'est pas dans leur habitude d'agir ainsi, à se servir du signal du pouce bien connu de certains routiers et notamment des jeunes adeptes du scoutisme. Du même encore, une autre suggestion qui nous paraît pleine de bon sens: pourquoi les gens qui espèrent ou qui comptent sur des occasions de voitures ne se tiendraient-ils pas de préférence à l'angle des rues? L'automobiliste qui passe et qui a une ou des places libres, trouvera dangereux ou risqué de stopper au milieu d'un bloc, s'il se trouve surtout engagé dans une circulation un peu dense. La grève n'est encore vieille que de deux jours, mais il se peut qu'elle se prolonge et il faudra alors comme qui dirait normaliser ou rationaliser les transports de fortune. Pourquoi n'y pas venir tout de suite?

M. Cottrelle et le pétrole

Le contrôleur (temps de guerre) des huiles et du pétrole, M. Cottrelle, a annoncé dès avant le début de la grève que, dans le cas où celle-ci se produirait, il accorderait des rations supplémentaires d'essence aux industries de guerre à la fin de leur permettre d'organiser le transport, par autobus ou par camions, de leurs employés et de leurs employées, mais qu'il n'en accorderait aucune au reste de la population civile. M. Cottrelle, à ce qu'il a dit, ne veut pas passer pour un briseur de grève. Cela part manifestement d'un bon, voire d'un excellent sentiment, mais dont on ne voit pas, à la réflexion, le bien-fondé. Par le beau zèle dont il fait preuve, dans la crainte qu'il a de ne pas passer pour un briseur de grève, M. Cottrelle ne se trouve-t-il pas à faire souffrir, sans motif légitime, des gens qui n'ont rien à faire avec la grève si ce n'est d'en subir les très dures conséquences pour eux-mêmes?

Ça ne serait certes pas prendre partie dans la grève que de fournir à l'immense multitude du public montréalais les moyens de conserver un peu de la vie normale?

Procurer un peu plus d'essence à l'automobile privée dans les circonstances présentes ça n'est pas plus faire acte de bris de grève que d'en fournir aux voitures des industries de guerre et d'en fournir aux taxis.

Au reste, est-ce que les autobus du Tram qui sont immobilisés par la grève ne consommaient pas quotidiennement une assez grande quantité d'essence? Pourquoi cette essence-là, en y ajoutant un peu, ne servirait-elle pas à atténuer l'embarras considérable dans lequel le public se débat?

Que M. Cottrelle, Torontois sauf erreur, vienne donc habiter Montréal d'ici la fin de la grève et qu'il agisse comme s'il était, non pas le contrôleur de l'huile et du pétrole, mais comme un simple pékin ayant à franchir une assez longue distance pour aller de son domicile à son bureau. Il aura tôt fait de se rendre compte de l'absurdité de son attitude de non-briseur de grève.

Emile BENOIST

Les divorces

Le rapport du comité sénatorial du divorce, déposé jeudi, aux Communes, annonce que depuis dix ans le nombre des divorces augmente sans cesse. Cette année, rien que pour deux provinces, Québec et l'Île du Prince-Édouard, le Sénat recommande d'approuver 110 réformes. On sait que les autres provinces ont établi des cours provin-

maintenir la paix mondiale, il faut pouvoir ranger de son côté des forces largement supérieures afin que ceux qui voudraient le troubler n'aient aucune chance de réussir. Depuis quelques semaines, les Allemands ont ajouté à leurs armées un nouvel instrument de destruction aveugle, dont l'emploi servirait à confirmer ce que je disais alors. La bombe volante aujourd'hui n'est qu'à ses débuts. Si l'on apporte à son perfectionnement toutes les ressources et toute l'ingéniosité de la science moderne, nous constaterons peut-être dans quelques années qu'elle est devenue un engin de guerre qui, de loin, sans avertissement préalable et en moins de rien pourrait détruire à distance des pays pacifiques. L'arme que les Allemands lancent maintenant si aveuglément contre le sud de l'Angleterre est peut-être, si on la compare à celles qui pourront servir plus tard, aussi rudimentaire que l'était le premier tank utilisé à la bataille de la Somme en 1916, par rapport aux chars d'assaut les plus modernes maintenant en production.

En vérité, pour maintenir la paix, nous devons ranger de notre côté des forces largement supérieures. Ces forces, les Nations-Unies les auront à partir de l'heure de la victoire. Nous devons, en premier lieu, conserver ces forces afin de désarmer nos ennemis et d'empêcher un retour au militarisme barbare dans leurs pays. Nous devons aussi les conserver non seulement pour parer aux dangers qui pourraient venir d'ailleurs, mais en vue de favoriser la solution pratique des problèmes qui donnent lieu à ces dangers. En abordant ces questions importantes, les Canadiens, il me semble, devraient tenir compte de deux objets principaux: tout d'abord les méthodes adoptées devraient être les plus efficaces qu'il soit possible de concevoir; en deuxième lieu, elles devraient protéger les intérêts du Canada et être approuvées par la population afin d'obtenir l'appui soutenu du public.

L'erreur de la Société des Nations

Aucun remède ne guérira les maux dont souffre la société internationale. Au fait, entre les deux guerres l'erreur de plusieurs, peut-être, a été de croire que l'établissement de la Société des Nations suffisait lui-même de façon ou d'autre à éloigner tout danger de guerre. Cet organisme fournissait la méthode et l'occasion de mettre en pratique la collaboration internationale. Si les pays les plus puissants ne voulaient pas collaborer par l'entremise des rouages de la Société, celle-ci ne pouvait réussir. Dans le langage courant de Genève, on disait que le point faible de la Société, c'était son manque d'u-

niversalité. Cela ne signifie pas qu'une société dont certains Etats ne faisaient pas partie était inefficace toutefois, il était évident que si tous ou presque tous les pays puissants ne s'y associaient pas et n'acceptaient pas ses principes fondamentaux, les rouages de la Société ne suffisaient pas à faire disparaître la possibilité de guerre.

Cette fois, nous devrions mieux débiter. Les quatre plus grands Etats parmi les Nations-Unies ont participé à la déclaration de Moscou, et, sans aucun doute, les autres Nations-Unies approuvent entièrement ses dispositions. Il appartient aux Etats les plus puissants de diriger l'organisation du pouvoir. Voilà une application exacte du principe fondamental de l'organisation internationale. Les grandes lignes du projet qui s'esquisse maintenant comportent une constitution analogue, dans l'ensemble, à celle de la Société des Nations, comprenant une assemblée où tous les Etats membres sont représentés également et un conseil composé de délégués des grandes puissances et de quelques autres membres.

On insiste particulièrement sur l'autorité dont il faudra revêtir le Conseil en sa qualité d'organisme central chargé de veiller sur la paix du monde et de prendre l'initiative de mesures destinées à dissiper les menaces de guerre et à éliminer les autres causes de graves malentendus et de friction.

Si ces pouvoirs étendus sont conférés au Conseil, — et je ne mets pas en doute la nécessité d'en faire un organisme vraiment capable de mettre les choses en train — la question de sa composition prend une grande importance. Les propositions formulées par le président Roosevelt et par M. Churchill, lesquelles sont contenues implicitement dans la déclaration de Moscou, sont que la Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis soient toujours représentés au sein de ce Conseil; le rôle que doivent jouer ces pays dans le maintien de la paix du monde est à ce point important qu'on ne peut qu'accepter sans la moindre hésitation cette recommandation. On propose en outre d'y adjoindre, par voie d'élection ou de choix dont il reste à déterminer les modalités, un certain nombre de représentants d'autres pays auxquels on attribuerait temporairement le titre de membres du Conseil. C'est sur cette question que je désire appeler l'attention de la Chambre.

Coopérations des puissances

La coopération des grandes puissances est indispensable au maintien de la paix. Les nations doivent coopérer non seulement entre elles mais aussi avec d'autres Etats

(suite à la page trois)

M. King expose sa politique étrangère

(suite de la première page)

de moindre importance. Le souvenir de l'entente de Munich, à l'automne de 1938, est encore vivace particulièrement chez nos alliés européens. Dans les circonstances, l'accord de Munich était peut-être le meilleur moyen de retarder la guerre avec l'Allemagne. Il n'en reste pas moins qu'à cette occasion deux grandes puissances ont acheté d'Hitler et de son associé italien, aux dépens d'un petit pays, un intervalle de temps pour se préparer à la guerre. A moins que les petites nations n'occupent la place qui leur revient dans cette nouvelle organisation internationale, on craindra sans cesse que les grandes puissances ne règlent leurs différends au détriment des petits pays. Le simple présence de cette crainte compromettra gravement, à la longue, le succès du plan tout entier.

Quelle devrait être alors la part régulière des petits pays, surtout au point de vue de la composition du nouveau conseil mondial? Le fait de diviser le monde simplement entre les grandes puissances et les autres est chimérique et même dangereux. Les grandes puissances ne sont ainsi désignées que parce qu'elles possèdent une grande puissance. Les autres Etats du monde possèdent de la puissance et dès lors, la faculté de s'en servir pour le maintien de la paix, à des degrés divers, parlant de presque rien pour les petits Etats faibles pour arriver dans certains cas à une puissance militaire qui ne la cède que très peu à celle des grandes puissances.

Pour déterminer quels Etats devraient être représentés au Conseil avec les grandes puissances, il faut, je crois, se placer au point de vue fonctionnel. Il y a lieu de choisir le plus souvent les pays qui peuvent le mieux aider au maintien de la paix mondiale. La contribution militaire actuellement fournie par les diverses Nations-Unies constitue un excellent principe pour fixer le choix.

Il est, évidemment, essentiel d'être à l'abri de la guerre mais la véritable sécurité exige une action internationale et une organisation dans bien d'autres domaines: dans le domaine du bien-être social, dans le commerce, dans le domaine technique, dans celui des moyens de transport et dans le champ économique. Le but général doit être de tempérer l'ardeur du nationalisme, tout en conservant ses bons aspects, et d'apaiser ainsi les rivalités nationales et d'amoindrir l'importance des frontières. Cela exige une sphère étendue et fructueuse de collaboration, y compris le maintien d'une partie du vaste système de coopération adopté pour la durée de la guerre et que nous avons édifié avec nos alliés, sous la menace du danger.

L'attitude des nations du Commonwealth

Sur un point, cependant, j'ai remarqué, depuis mon retour de la réunion des premiers ministres à Londres, une tendance, dans certains milieux canadiens, à remettre sur le tapis une question qui a déjà été réglée. Je veux parler de la question de savoir si les nations du Commonwealth britannique devraient toujours s'efforcer de prendre une même attitude et si la représentation permanente du Commonwealth au sein de tout nouveau conseil mondial devrait s'inspirer de ce principe.

Interrogé à ce propos par des journalistes lors de son récent passage à Ottawa, M. Peter Fraser, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, a répondu ce qui suit:

Il n'est nullement question qu'un de nos premiers ministres ou l'un de nos pays délégué au Royaume-Uni ou à un autre dominion ait le droit de parler au nom de nos pays respectifs. C'est là un principe fondamental. La coopération, la solidarité et l'entraide dans la paix et dans la guerre sont certes admissibles, mais il ne faut pas que les opinions que nos gouvernement respectifs peuvent se faire leur soient subordonnées.

En réponse à une autre question concernant la possibilité que le Commonwealth agisse comme unité dans un organisme de sécurité mondiale, M. Fraser a déclaré:

M. Fraser a déclaré: Je crois que cela détruirait l'idée entière d'un organisme mondial. Aucun chef britannique n'a jamais, autant que je sache, soulevé ce point.

Je tiens à ajouter à la déclaration de M. Fraser quelques remarques de mon propre cru. Au sein du Commonwealth, nous pouvons nous entendre sur les grandes lignes de l'attitude que devraient prendre nos gouvernements afin de traiter d'importantes questions, et nous y réussissons généralement. Nous réussissons à nous entendre parce que nous avons la volonté de le faire et que nous préconisons des idéaux et des buts internationaux semblables. S'il était toutefois nécessaire que les pays du Commonwealth s'entendent au moyen d'un procédé politique qu'il faudrait imaginer, pour que tous soient liés à une ligne de conduite unique, la situation serait tout autre. Le Conseil mondial sera un organisme exécutif. Il doit être en mesure de prendre des décisions promptes et unanimes. Le Royaume-Uni, qui est indubitablement une grande puissance, siègera au conseil de son plein droit et l'influence qu'il y exercera sera renforcée par les rapports spéciaux qu'elle entretient avec les pays du Commonwealth. Toutefois, le représentant du Royaume-Uni devra rendre compte à Londres et recevoir ses directions de Londres.

A supposer que nous désirions modifier la situation afin qu'il représente le Commonwealth britannique, devrait-il différer ses décisions jusqu'à ce qu'il ait reçu des directives d'une demi-douzaine de gouvernements? Que ferait-il si ces directives étaient contradictoires? Devrait-il s'en tenir à l'opinion de la majorité, même si le gouvernement, le parlement et le peuple d'un ou de plusieurs des pays du Commonwealth s'y opposaient énergiquement? En mettant les choses au mieux, cela occasionnerait des retards et donnerait lieu à des décisions embrouillées.

Au pis aller, nous nous exposerions au danger de rendre le Commonwealth impuissant en affaires internationales et peut-être aussi à le démembrer.

Prestige actuel du Commonwealth

Je dis aux quelques personnes du Canada qui ont préconisé un tel changement que le prestige du Commonwealth britannique à l'étranger n'a jamais été aussi grand qu'il l'est présentement. Ce prestige est fondé sur la conviction que dans le Commonwealth britannique s'est réalisée une alliance unique d'un caractère particulièrement résistant et durable dont les membres agissent de concert non pas parce qu'ils en ont l'obligation stricte, mais parce qu'ils y tiennent. De plus, nos amis à l'étranger ont constaté que les fins primordiales que les membres du Commonwealth cherchent à atteindre, en agissant de concert sont des fins que peuvent également viser les autres nations de bonne volonté. Ils comprennent que le Commonwealth n'est pas un bloc de puissances qui cherche à avancer ses intérêts mais un groupe de nations animées des mêmes intentions et dont l'association étroite a constitué dans le passé, et devrait constituer à l'avenir un élément des plus sûrs au sein de l'ordre mondial.

L'Union panaméricaine

Je laisserai maintenant les questions européennes pour parler, pendant quelques instants, du Canada et de l'Union panaméricaine. Voilà un sujet qu'on a soulevé, en différentes occasions, à la Chambre. L'an dernier, lors du débat sur les crédits des affaires extérieures, et, depuis lors, à diverses reprises, au cours de discussions publiques, on a parlé de l'Union panaméricaine et certains ont exprimé l'opinion que le Canada devrait en faire partie. La constitution de l'Union panaméricaine n'admet comme membres que les vingt et une républiques américaines. Il serait donc peut-être nécessaire de modifier les conditions d'admission avant de pouvoir réserver le Canada. Comme condition préalable à toute démarche de la part du Canada, il faudrait d'abord que les membres actuels de l'Union invitent notre pays à en faire partie.

En dehors de cet aspect constitutionnel et officiel de la situation, je suis convaincu que la participation du Canada à l'Union panaméricaine ne pourrait reposer que sur la compréhension complète et générale par notre pays des buts et des responsabilités de cette Union. Je suis persuadé qu'une telle compréhension existe maintenant. Une récente enquête auprès de l'opinion publique sur le sujet de la participation du Canada a révélé qu'un grand nombre des personnes interrogées ignorent ce qu'est l'Union panaméricaine. On pourrait peut-être suggérer à ceux qui favorisent notre participation qu'ils serviraient mieux leur cause en essayant de créer une meilleure compréhension des divers aspects de la question chez le peuple canadien. Entretemps, le gouvernement ne perd pas de vue cette question. A ce propos, il convient de dire que l'Union panaméricaine n'a pas tenu de réunion officielle depuis 1938. La nouvelle conférence qui devait avoir lieu en 1943 a été remise à cause de la guerre. Si nos voisins d'hémisphère jugent bon de remettre une telle conférence en temps de guerre, il est justifiable de proposer que le Canada remette après la fin du conflit, l'examen de cette question. Nous pourrions alors prendre toute décision qui pourra être jugé conforme aux développements d'après-guerre dans le domaine de l'organisation internationale.

M. Graydon. — D'après ce que vient de dire le premier ministre, je conclus que le Canada n'a été invité ni officiellement ni officieusement à faire partie de l'Union panaméricaine ou à assister à ses réunions.

M. Mackenzie King. — J'ignore ce que peut renfermer une invitation officieuse mais, si bon nombre d'amis bien disposés ont signalé tous les avantages que le Canada pourrait retirer d'une adhésion à l'Union panaméricaine, je dois ajouter que nous n'avons reçu aucune invitation formelle d'en faire partie.

Il ne faudrait pas conclure de là cependant que nous oublions la valeur d'une collaboration plus étroite, d'une amitié plus cordiale avec les gouvernements de l'hémisphère occidental. Au contraire, nous profitons de toutes les occasions de multiplier des divers façons nos contacts avec eux.

L'expansion des relations diplomatiques canadiennes

Le premier ministre, M. Mackenzie King a donné un aperçu général de l'expansion de nos relations diplomatiques avec les pays étrangers.

«Depuis mon exposé de juillet dernier, a-t-il dit, quatre pays, la Suède, la Turquie, le Mexique et le Pérou, ont établi des missions diplomatiques au Canada. Nous avons échangé des ambassadeurs avec le Mexique, la Suède et la Turquie qui ont établi des légations à Ottawa.

bien que le Canada ne puisse vraisemblablement pas en établir en Turquie d'ici la fin de la guerre. Le Pérou est représenté par un chargé d'affaires, en attendant l'arrivée de son ambassadeur. Nous sommes à la veille d'établir une ambassade à Lima. M. Henry Laureys, haut-commissaire du Canada en Afrique du Sud pendant quelques années, sera notre ambassadeur à Lima.

Nous avons, de plus, élevé plusieurs légations canadiennes au rang d'ambassades et les pays intéressés ont fait la même chose. C'est avec les Etats-Unis que, comme il convenait, nous avons fait notre premier échange d'ambassadeurs. C'est en novembre dernier que nous avons fait une ambassade de notre légation aux Etats-Unis. Depuis, nous avons élevé au même rang nos missions diplomatiques en Chine, au Brésil, dans l'Union soviétique et au Chili. En retour, Ottawa compte maintenant des ambassadeurs de ces pays et un de la Belgique. Notre représentant à Alger a le titre personnel d'ambassadeur.

Si important que soit ce mouvement en faveur de l'accréditation d'ambassadeurs au lieu de ministres, il ne faut pas toutefois en exagérer l'importance. Les fonctions d'ambassadeur et de ministre sont les mêmes et toutes différences véritables qui ont pu les distinguer dans le passé sont aujourd'hui presque disparues. Le rang secondaire qu'ont tenu jusqu'ici nos représentants semble, à mon avis, avoir créé des malentendus dans les pays étrangers. Les représentants du Canada à l'étranger auront dorénavant un rang conforme à la position internationale du Canada.

Le changement s'apparente à la politique suivie dans les autres services diplomatiques. Il y a eu tendance internationale à supprimer la distinction entre ambassades et légations au profit des ambassadeurs. En 1938, le Royaume-Uni comptait 31 légations et 13 ambassades; aujourd'hui les chiffres sont presque renversés, avec 16 légations et 33 ambassades. Le Canada aura bientôt 7 ambassades et 9 légations, au lieu des 14 légations que nous avions il y a un an. Le développement de notre corps diplomatique obéit évidemment à la tendance générale.

Léopold RICHER